

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 7 juillet 2017**CP2017\_07\_30  
id. 3249

*L'an deux mille dix sept, le sept juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**AIDES AUX MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

En application de la loi NOTRe, l'Assemblée Départementale a adopté, le 28 juin 2017, une convention avec le Conseil Régional au titre de son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Parallèlement aux aides aux investissements dans les entreprises du secteur agricole, cette convention permet de subventionner la mise en œuvre de mesures en faveur de l'environnement (en investissement et en fonctionnement), en complément des objectifs des politiques régionales.

A ce titre, l'Assemblée départementale a adopté une enveloppe de 563 000 € qui se répartit comme suit :

- \* 443 000 € sur l'article 6574, sous-fonction 738 pour les tiers privés,
- \* 120 000 € sur l'article 65737, sous-fonction 738 pour les tiers publics.

Monsieur le Président propose d'examiner deux dossiers, détaillés en annexe, qui concernent l'agriculture biologique et l'agro-environnement.

La commission de l'Agriculture, de l'Economie et de la Ruralité a émis un avis favorable sur ces propositions lors de sa réunion du 15 mai dernier.

Ces sommes seront éventuellement prélevées sur l'article 6574, sous-fonction 738 :

- Autorisation d'engagement 2017 .....	443 000 €
- Engagement à ce jour .....	0 €
- Engagement à la présente commission .....	3 900 €
- Disponible sur l'exercice 2017 .....	439 100 €

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission de l'Agriculture, de l'Economie et de la Ruralité réunie le 15 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve les subventions départementales d'un montant global de 3 900 € relatives à l'agriculture biologique et l'agro-environnement, détaillées en annexe ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574, sous-fonction 738 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC